

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

## PROCES-VERBAL DU COMITE DU 8 FEVRIER 2010

---

L'an deux mille dix, le huit février à dix huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président, le premier février, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, sous la présidence de **Monsieur Emmanuel LAMY**, Président du Syndicat Intercommunal.

### Présents :

<b>AIGREMONT</b>	: Monsieur Gilbert DIJON, Maire Madame Héléna SEGAIN, Conseillère Municipale
<b>CHAMBOURCY</b>	: Monsieur Philippe FAISSEAU, Maire Adjoint Madame Nathalie PERSEHAYE, Conseillère Municipale
<b>LE PECQ</b>	: Madame Catherine RAMAIN, Conseillère Municipale
<b>LE VESINET</b>	: Monsieur Abel VINTRAUD, Maire Adjoint
<b>MAREIL-MARLY</b>	: Madame Catherine PETIT, Conseillère Municipale
<b>MARLY-LE-ROI</b>	: Monsieur Benoît BURGAUD, Maire Adjoint
<b>SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>	: Monsieur Philippe PIVERT, Maire Adjoint

### Absents excusés :

<b>AIGREMONT</b>	: Madame Annie MONNIER, Conseillère Municipale
<b>CHAMBOURCY</b>	: Madame Sophie BELLEVAL, Maire Adjoint Madame Francine LAZARD, Conseillère Municipale
<b>LE PECQ</b>	: Monsieur Pierrick FOURNIER, Conseiller Municipal Monsieur Jean-Noël AMADEI, Maire Adjoint
<b>LE VESINET</b>	: Monsieur Jacques de MATTEIS, Conseiller Municipal Monsieur Georges MALIH, Conseiller Municipal
<b>MAREIL-MARLY</b>	: Madame Astrid de BECO-DOYLE, Conseillère Municipale
<b>MARLY-LE-ROI</b>	: Monsieur Nicolas TABOURIER, Conseiller Municipal
<b>SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>	: Madame Pascale GENDRON, Maire Adjoint

Nombre de Communes	: 7
<b>Quorum</b>	: <b>8</b>
Délégués présents	: 10
Délégués comptant pour le quorum	: 10
Procuration	: 0
<b>Nombre de votants</b>	: <b>10</b>

## REUNION DU 8 FEVRIER 2010

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le Président ouvre la séance du Comité Syndical à 18h10.

Sur proposition du Président, le Comité désigne Madame RAMAIN de la Commune du Pecq, Secrétaire de Séance.

Il rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Procès-Verbal du Comité du 7 décembre 2009
- Compte-rendu des actes du Président
- Présentation de l'audit – Phase 2
- Débat d'Orientation Budgétaire 2010
- Assurance Statutaire
  
- Questions diverses

### PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DU 7 DECEMBRE 2010

Sans observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### COMPTE RENDU DES ACTES DU PRÉSIDENT

Signature, le 30 novembre 2009, avec le **Club Nautique de l'Ouest**, sections Plongée et palmes, d'un avenant à la convention prolongeant la durée d'utilisation des installations de la Piscine Intercommunale au mois de juillet 2010.

Monsieur RANC confirme au Président que cet avenant est valable pour toute la durée de la convention et pas seulement pour l'année 2010.

Le Syndicat se réserve la possibilité d'annuler un entraînement en cas de besoin.

Il est précisé au Président qu'il existe bien deux sections au sein du Club Nautique de l'Ouest : la section « plongée » et la section « palmes ». La notion de sections a été conservée après la scission du Club. Le Club présidé par Madame LEROY est dénommé le Cercle des Nageurs de l'Ouest.

Signature, le 28 décembre 2009, avec la **Société BUREAU VERITAS** (Montigny le Bretonneux) d'un contrat pour la vérification réglementaire des installations électriques, des appareils de levage, gaz combustible et énergie thermique.

Les prestations sont les suivantes, pour :

- ✓ L'électricité : vérification périodique (annuelle) et en exploitation dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) en vue d'examiner le maintien en état de conformité d'installation (récepteurs compris).
- ✓ Les appareils et accessoires de levage : cette vérification (annuelle) vise à s'assurer de l'état de conservation et du fonctionnement des organes et dispositifs de sécurité.
- ✓ Les installations de gaz et de stockage de combustibles : vérifications qui portent sur les éléments visibles et accessibles des installations de gaz privatives (situées à l'aval du point de livraison) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et les cuisines collectives. La vérification périodique annuelle consiste à examiner un certain nombre de points (conditions de ventilation, signalisation des dispositifs de sécurité), elle se distingue de la vérification de conformité pour les ERP.
- ✓ Les installations consommant de l'énergie thermique : vérification périodique triennale (conformément au décret n° 98-833 du 16/08/1998) du bon état des réseaux, des installations de distribution de l'énergie, de la qualité de la combustion, du bon fonctionnement des chaudières et de la tenue du livret de chaufferie.

Durée du contrat : 3 ans ferme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Prix des prestations:

- ✓ Electricité – Certificat Q18 : 850 € H.T.
- ✓ Appareils de levage : 120 € H.T.
- ✓ Energie thermique : 800 € H.T.
- ✓ Gaz combustible : 380 € H.T.

Révisable annuellement selon l'indice ICHT-N : indice du coût horaire du travail, tous salariés, dans les activités de service administratif et de soutien.

Signature, le 5 janvier 2010, avec la **Société SEE LAVABRE Alain** d'un contrat d'entretien des appareils de climatisation installés dans les bureaux administratifs et à la caisse de l'Etablissement.

Ce Service comprend une visite obligatoire pour le nettoyage des filtres, condensateurs, tests d'étanchéité et vérifications diverses, un dépannage éventuel sur appel justifié et une assistance technique.

Ce contrat conclu pour un an, prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Il est renouvelable par reconduction expresse.

Forfait annuel : 600,00 € H.T.

Signature, le 4 janvier 2010, avec la **Société AMBOILE SERVICES** d'un contrat de services de dératisation et désinsectisation .

Ce contrat conclu pour un an prend effet à la date de signature et est renouvelable par reconduction expresse.

Forfait annuel : 1 962.00 € H.T.

Signature, le 26 janvier 2010, d'une convention de mise à disposition des installations de la Piscine Intercommunale pour l'année scolaire 2009/2010, avec **l'Ecole Primaire de l'Etang-la-Ville** (3 CP et 2 CE1) :

1. du 25 septembre 2009 au 16 avril 2010, les vendredis de 9h10 à 9h40,
2. Enseignement dans le grand et le petit bassin avec mise à disposition des MNS,
3. Tarif groupe appliqué de 3,80 € par enfant.

Il est rappelé que l'Etang-la-Ville n'est pas membre du Syndicat.

Avant de débattre des orientations budgétaires 2010, le Président donne la parole au Cabinet ISC pour présenter les résultats de la 2<sup>ème</sup> partie de l'audit, avec un rappel très bref des préconisations.

## [PRESENTATION DE L'AUDIT PHASE 2](#)

Monsieur Gérard BASLE, Chef de projet du Cabinet ISC, rappelle que cette 2<sup>ème</sup> phase de l'audit concerne la présentation des scénarios, c'est-à-dire la manière dont le Cabinet a abouti à des propositions sur lesquelles l'importance des enjeux va être étayée.

Il en découle trois grandes approches : l'existant et son état, les mesures des besoins et les propositions d'avenir. L'idée de cette réflexion est de remédier aux carences mais aussi de renforcer les points forts de l'Equipement. Par conséquent le projet s'inscrit dans cette double optique.

Monsieur BASLE poursuit sa présentation à l'aide d'un power point projeté à l'écran (s'y rapporter).

## **\* Synthèse des besoins :**

### Associations

La forte présence du secteur associatif a été démontrée ; il en résulte des besoins en locaux de rangement. L'importance de l'activité sportive conduit vers le sport de haut niveau et la formation. En effet, la Piscine Intercommunale a une position particulière en tant qu'outil de formation, même à l'échelle du Département pour un certain type de disciplines.

Quant aux bassins de moyenne profondeur (entre 0,90 et 1,30 m de profondeur), il est rappelé que c'est le modèle le plus porteur de réponses aux attentes nouvelles, ils répondent à une diversité de disciplines, aquagym, pratique personnes âgées, enfants. Ces bassins ont été sous-estimés dans les périodes antérieures.

### Scolaires

Il existe un déficit de faible et moyenne profondeur selon les politiques de natation scolaire qui inclut ou non les grandes sections maternelles ; la configuration de l'offre par rapport à cet accueil est par conséquent modifiée.

L'organisation actuelle de l'encadrement des MNS est fonction des périodes et très liée à la présence des scolaires.

### Grand public

Il y a une mesure quantitative qui relève un déficit de 477,5 m<sup>2</sup> de plan d'eau et surtout un déficit qualitatif, compte tenu de l'époque de la création de la Piscine qui a été uniquement organisée autour d'un bassin de 50m et d'un bassin d'apprentissage rectangulaire, d'eau calme. Cette vision ne correspond plus à la manière d'appréhender aujourd'hui le rapport à l'eau et les centres aquatiques.

Les points forts identifiés sont : une fréquentation estivale reconnue, un parc extérieur de grande qualité qui dispose d'une attractivité au-delà du territoire et l'offre de bien-être qui a été progressivement développée montrant toute sa pertinence dans cette évolution de la demande.

## **\* Aspects technico-fonctionnels et réglementaires :**

Cette partie avait été développée par Monsieur VANTYGHEL du Cabinet SOJA.

Les restructurations techniques (ventilation ...) et les mises aux normes (accessibilité PMR et séparation pieds chaussés / pieds nus) sont préconisées pour réhabiliter un équipement vieillissant et répondre par là-même aux obligations réglementaires.

Cet ensemble qui constitue une première approche est incontournable ; ces travaux devront être faits au risque de voir un arrêté préfectoral demandant la fermeture de l'Établissement.

## **\* Principe de définition des scénarios :**

Les points définis sont les axes autour desquels les scénarios ont été travaillés.

Les 500 m<sup>2</sup> de plan d'eau de déficit ont été répartis de manière optimisée en se posant les questions suivantes : pour quoi faire ? avec quelle profondeur ? pour quel type d'activité ? en tenant compte des points forts et des carences de l'Équipement.

La lagune d'eau s'adresse aux tout petits pour lesquels il n'y a pas d'offre.

Le bassin aquasanté peut répondre à la fois à des activités de type aquagym (encadrée) et aussi à des activités de détente animées par des jets d'eau. C'est donc un bassin polyvalent.

Le bassin nordique est un bassin extérieur, ouvert toute l'année ; on y accède par un sas. Ce bassin est intéressant pour les gens qui aiment nager, ils y sont au calme l'hiver dans un environnement très agréable ; et durant l'été c'est un bassin supplémentaire qui conforte la période estivale.

La partie « extension de l'existant » est la valorisation de ce qui a été fait : le Centre de mise en forme d'une part, qui affiche de bons résultats mais qui connaît des limites dues à son implantation dans l'équipement, d'autre part, la cafétéria qui pourrait être une force d'amélioration de la convivialité sur le site.

## \* Présentation des scénarios

Ils sont au nombre de 3 :

Le scénario 0 : les travaux ne concerneraient que ce qui relève d'une réhabilitation inéluctable et des mises aux normes réglementaires sans modification de l'équipement.

Le coût d'investissement est déjà conséquent : 8 millions d'euros. Seul le hall d'accueil serait agrandi car il est sous-dimensionné par rapport à l'Équipement et la cafétéria passerait du niveau - 1 au niveau 0, des locaux de stockage pourront ainsi être établis à sa place actuelle. A titre de comparaison, Monsieur BASLE cite le coût de réhabilitation de la piscine de Strasbourg qui ne modifie en rien la structure de l'offre : 7,5 millions d'euros.

Le scénario 1 : 3 bassins supplémentaires et une organisation spatiale nouvelle qui va différencier le scénario 1 et 2. En effet, le choix qui a été fait dans le scénario 1 consiste à développer un front bâti côté accès public (parking) en définissant un espace dans lequel il y aura une valorisation du Centre de Mise en Forme, le bassin de moyenne profondeur couvert (lagune et bassin aquatique) et le bassin extérieur. Cette extension reste cohérente avec des activités de bien-être et de remise en forme ; ce qui correspond à une nouvelle demande tout en mettant l'existant en valeur.

En parallèle, la cafétéria est déplacée pour être accessible et ainsi capter du public de l'extérieur (population sportive et/ou de marcheurs), ce qui améliorera sa rentabilité et lui donnera ainsi une vie nouvelle.

La réorganisation de l'accueil, autre axe important : la structure administrative passant de l'autre côté donnera au hall d'accueil un accès sur la cafétéria avec une vue sur les bassins nouveaux et une vue sur les bassins existants, configuration optimum d'un accueil de centre aquatique.

Par ailleurs, le fait de déplacer le Centre de Mise en Forme à côté du bassin de moyenne profondeur permettra d'avoir un Centre ouvert sur l'extérieur et non clos dans un volume en béton et ainsi les espaces sous gradins seront libérés pour développer des offres pour le Secteur associatif (évoquées en début de présentation).

Quant au bassin nordique, ce dernier va répondre à la demande des nageurs qui aiment faire des longueurs toute l'année ; ce public est important et fidèle dans les piscines. Cet espace de nage supplémentaire va libérer des créneaux pour les écoles ou les clubs et donnera surtout plus de possibilités au gestionnaire par rapport aux demandes de créneaux qui sont faites.

La qualité fonctionnelle de ce bassin est le fait d'y accéder pas un sas et aussi qu'il soit abrité afin de limiter l'apport de calories pour chauffer l'eau. Dans la configuration de ce scénario, on a une protection par rapport aux vents du nord et une ouverture vers le sud.

Le scénario 2 va développer les mêmes approches en terme de bassins mais dans une organisation spatiale différente : extension du bassin couvert et du bassin nordique dans le prolongement. En conséquence, le Centre de Mise en Forme et la cafétéria conservent leur place actuelle, ce qui leur est moins favorable en terme de dynamique. Afin de contrebalancer le manque d'espace, un pôle sportif, en y intégrant la formation, a été mis en avant afin d'y apporter plus d'élan et de conforter la place de l'Établissement dans sa pratique de natation sportive avec son bassin de 50 mètres, son Club et les formations de secourisme de haut niveau dispensées. Ce positionnement dessinerait un pôle de haut niveau (à ne pas confondre avec ceux de la Fédération), avec une formation pour tous (secourisme) et un accueil de l'élite sportive. Dans ce scénario, la formulation est moins cohérente.

L'autre point à retenir pour le bon fonctionnement du sas est la nécessité d'une liaison fonctionnelle entre le bassin extérieur et l'air, et les surfaces des plages intérieures. L'optimisation du traitement du sas fait que les ponts thermiques sont aujourd'hui réduits.

Monsieur BASLE donne ensuite la parole à Monsieur JAGUELIN du Cabinet AEMCO pour présenter **l'évaluation des coûts d'exploitation** :

Au préalable, Monsieur JAGUELIN précise que le mode de fonctionnement doit être compris selon les scénarios.

Pour le scénario 0 : qui est une réhabilitation donc le mode de fonctionnement sera globalement identique à l'existant avec une optimisation des charges de fluides principalement.

Quant aux scénarios 1 et 2, le constat est différent puisqu'il offre la possibilité de sectoriser différents espaces :

- un secteur sport et apprentissage : bassin de 50 m et bassin d'apprentissage
- un secteur Santé/Détente/Forme : nouveau secteur composé du bassin nordique, du bassin aquasanté et la remise en forme humide.
- un 3<sup>ème</sup> secteur constitué de la remise en forme sèche (cardio-training, musculation ...).

Il ressort un réel intérêt économique à dédier le nouveau secteur (dit de santé) principalement au grand public et celui du sport et de l'apprentissage s'adressera plus particulièrement aux usagers institutionnels du fait notamment de la libération de certains créneaux (suite à la création d'autres bassins).

#### **\* Synthèse des fréquentation**

Scénario 0 : pas d'amélioration : 207 000 passages en 2008 et 40 000 passages en moyenne pour le Centre de Mise en Forme.

Pour les scénarios 1 et 2 : amélioration de la fréquentation (cf le tableau concerné)

Pour le calcul du nombre de scolaires, il a été pris en compte les effectifs actuels du territoire et les recommandations de l'Education Nationale.

Pour les Associations sportives, il a été tenu compte des modalités de calcul de la recette, soit le coût de la ligne d'eau par heure ; il en est ressorti 12 000 équivalents ligne d'eau (même proportion que la Piscine Olympique de Dijon).

**\* Politique tarifaire** : proposition basée sur le prix du ticket moyen

- les activités encadrées sont celles du type aquagym ...
- le ticket moyen de 7 € pour le secteur « santé » est plus élevé mais il se justifie par la qualité de l'offre nouvelle

**\* Compte d'exploitation prévisionnel** établi en fonction des fréquentations et du ticket moyen pour les recettes

Scénario 1 :

Pour les charges, la démarche a été prudente : une économie de 10 % a été provisionnée sur les fluides par rapport aux coûts actuels, l'objectif est plutôt de 30 %.

Le résultat brut d'exploitation dégage

- un déficit de 324 050 € pour le secteur sport et apprentissage
- un excédent de 121 550 € pour les secteurs santé/ détente et remise en forme.

Scénario 2 :

Le résultat brut d'exploitation dégage

- un déficit de 324 050 € pour le secteur sport et apprentissage
  - un excédent de 43 550 € pour les secteurs santé/ détente et remise en forme.
- La différence sur l'excédent par rapport au scénario 1 s'explique par des recettes moins élevées des secteurs remise en forme humide et sèche.

#### **\* Coûts à la charge de la Collectivité**

Est pris en compte pour son calcul :

Le RBE (Résultat Brut d'Exploitation)

+ le coût des pratiques scolaires

+ le coût des pratiques associatives supporté par l'Etablissement actuellement

+ les provisions pour le GER (Gros Entretien Renouvellement) calculées sur le montant des travaux HT

+ Annuités d'emprunt calculées sur les montants d'investissement avec un taux de subvention de 30 % - taux d'emprunt de 5 % sur 20 ans  
= coût annuel consolidé pour le :

scénario 0 : 1 275 000 €

scénario 1 : 1 676 000 €

scénario 2 : 1 587 000 €

Le coût social individuel est le déficit généré par passage et calculé sur le RBE.

Ce coût social permet de mesurer les performances d'exploitation de l'Équipement. Il en ressort un coût plus élevé dans le scénario 0 : 2,90 € par passage par rapport aux deux autres (1,23 € et 1,50 €), ce qui signifie des performances gestionnaires plus faibles.

Monsieur BASLE reprend la parole pour présenter **la Synthèse globale**.

Le coût d'investissement du scénario 0 représente la moitié environ des scénarios 1 et 2, qui eux sont assez proches. Ce dernier ne répond pas aux besoins nouveaux puisqu'il ne modifie pas la structure de l'offre.

Par ailleurs, le coût social résiduel est une lecture indirecte de la politique sociale de la natation : chaque entrée coûtera plus ou moins cher à la Collectivité. Ce coût dépendra du nombre de personnes qui peuvent entrer sur une année et du coût de l'équipement lui-même. Donc plus l'équipement est performant et plus il accueillera du monde, plus l'impact social sera réduit.

Les autres points à retenir sont la diversité de l'offre et la visibilité de la restructuration.

En conclusion, il peut être dit que l'Équipement change de génération avec les scénarios 1 et 2 et se prépare pour l'avenir.

Le Président remercie les intervenants pour cette présentation et il demande s'ils ont tenu compte des projets environnants : modernisation de la Piscine de Poissy et création d'une nouvelle Piscine à Carrières-sur-Seine (EPCI de la Boucle de la Seine) ? Le Président n'intègre pas le Pecq et Marly dans cette approche de nouvel équipement.

Monsieur BASLE précise que les études pour la Piscine de Houilles/Carrières sont aussi conduites par son Cabinet (ISC) et ce projet n'est pas simple à mener. Quant au projet de Poissy pour lequel la Société ISC s'est également portée candidate, Monsieur BASLE informe que le grand projet de Poissy pour la construction d'une piscine très « privée » et orientée sur le ludique près de Chambourcy n'a pas abouti. Aujourd'hui, la Municipalité revient sur un projet de service public.

Ces créations et restructurations veulent dire aussi, selon le Président, moins de clients pour la Piscine Intercommunale.

Monsieur BASLE n'est pas de cet avis ; selon lui, la fréquentation est extensible et beaucoup d'études le confirment. En effet, la notion de besoin n'est pas une notion simple. Il est démontré que, dans un même territoire de vie où la qualité de l'offre aquatique est grande (diversifiée), chaque individu s'y rend davantage sur une année, comparé à une collectivité de même taille dont l'offre de piscine est de moindre qualité. En conséquence, la structure de l'offre fait naître des fréquentations nouvelles (ex : l'aquagym en est un exemple).

Concernant la remise en forme, le Président souligne la concurrence des établissements privés.

Monsieur BASLE le confirme. Toutefois, il rappelle que l'offre présentée pour la Piscine Intercommunale n'existe pas dans les centres privés : le fait de coupler une offre de bien-être / santé avec le centre de mise en forme et en même temps, un bassin de 50 mètres intérieur et un bassin de 25 mètres extérieur ouvert toute l'année fait que cette offre se distingue de toutes les autres ; elle est supérieure en qualité.

Selon Monsieur BASLE, le positionnement du privé bascule plus vers le créneau de l'esthétique tel que la remise en forme et les soins de massage ...

Pour illustrer ces propos, Monsieur PIVERT cite les Pyramides : autre pôle du territoire qui draine une clientèle importante mais différente de celle de la Piscine Intercommunale (ex : les entreprises). Quant à l'analyse sur les coûts, Monsieur PIVERT est d'accord sur le fait que la diversité de l'offre diminuera le coût social résiduel.

Monsieur FAISSEAU s'interroge sur le mode de calcul du coût social résiduel : il intègre les recettes scolaires primaires et les recettes associatives dans les scénarios 1 et 2 alors que le Syndicat continuera de supporter ces dépenses. A contrario, ces recettes n'apparaissent pas dans le scénario 0. En supprimant ces recettes, le coût social résiduel est beaucoup plus élevé.

Monsieur JAGUELIN confirme cette analyse.

Il n'y a effectivement pas de recettes provenant des associations sportives résidentes ni des écoles primaires des communes membres du Syndicat. Le Président demande que les chiffres soient corrigés.

Monsieur JAGUELIN a procédé de cette manière afin que ces recettes soient potentiellement identifiées.

Monsieur BURGAUD a trois interrogations : La première concerne la notion de concept de bassin extérieur, qui ne serait apparemment pas approprié à la Région Ile-de-France. Il souligne par ailleurs que la Piscine n'est pas sur un territoire nordique et, selon les expériences, les résultats de fréquentation sont très aléatoires. La seconde porte sur les résultats bruts d'exploitation calculés en prenant en compte une augmentation des fréquentations ; Monsieur BURGAUD ne croit pas au fait que l'offre crée la demande, surtout dans un environnement qui est en train de bouger. Enfin, selon Monsieur BURGAUD, un projet de cette envergure doit être précédé d'une réflexion commune, par conséquent intercommunale. En effet, il rappelle que les Communes de Marly et du Pecq ont leur propre Piscine et ces équipements doivent être intégrés dans cette réflexion. Donc faire évoluer un équipement appartenant à un secteur où les projets d'intercommunalité sont étudiés sans tenir compte des autres équipements n'est pas logique. Les piscines sont bien l'exemple même d'une intercommunalité commune conclut Monsieur BURGAUD.

Monsieur BASLE répond tout d'abord sur la question du bassin nordique pour lequel il confirme la diversité des utilisations : dans le nord de l'Europe où le climat est plus froid, à Rouen ou à Caen où le climat est assez proche ... Les échecs se sont montrés là où il y a eu confusion dans l'utilisation de ce bassin qui ne peut pas être un bassin ludique de faible profondeur ouvert toute l'année ; ce bassin s'adresse à une clientèle qui aime faire des longueurs, qui veut s'entretenir. C'est une clientèle régulière non négligeable qui est fidélisée par les éléments de confort qu'offre le bassin ludique : absence de nuisance sonore, tranquillité du bassin (sans jeux d'enfants), un espace extérieur à l'abri du vent, un air de meilleure qualité.

L'autre avantage de ce bassin est l'ouverture des créneaux horaires puisqu'il n'y a plus de séquences réservées aux clubs, aux scolaires ; il n'y a plus de contraintes liées aux plannings des organisateurs. Cette souplesse d'usage aura encore une fois un positionnement différent des piscines dites de proximité.

Monsieur BURGAUD revient sur l'environnement concurrentiel important qui se trouve dans un faible rayon de la Région de Saint-Germain, constat qui est différent selon lui de Rouen ou de Caen.

Les piscines sont plus nombreuses à Rouen et les gens s'y rendent beaucoup plus répond Monsieur BASLE ; Rouen est au contraire l'exemple qui peut illustrer ce rapport entre l'offre et la demande.

Quant à l'intercommunalité, souhaitée d'ailleurs dans le plan de la Région Ile-de-France, Monsieur BASLE rappelle que cette étude ne faisait pas partie de leurs missions. Cela étant, le Cabinet ISC a eu une réflexion d'ensemble sur le territoire, les communes limitrophes ont été prises en compte même en l'absence d'équipement. Toutefois, le Cabinet ISC ne sait pas s'il existe des projets de développement sur les piscines existantes des communes membres.

Généralement, les missions confiées (type schéma directeur ou d'organisation) sont celles où l'ensemble des piscines d'un territoire donné sont prises en compte et où sont étudiées les possibilités d'évolution les unes par rapport aux autres dans une cohérence de territoire.

Pour conclure, Monsieur BASLE précise que ce projet répond à ce qui est un équipement structurant en se distinguant de l'équipement de proximité. Les enjeux sont évidemment différents et l'intercommunalité peut aussi mettre en relief cette cohérence.

Monsieur VINTRAUD revient tout d'abord sur l'aspect concurrentiel et commercial. La Ville de Sartrouville a lancé un projet de piscine intégrant l'aspect ludique, le projet de la Ville de Carrières-sur-Seine, avec une superficie totale un peu plus importante que celle de l'Etablissement Intercommunal, risque d'être retardé par celui de la Ville de Houilles prévu en plein centre-ville. Ces projets peuvent laisser supposer que les équipements seront tout à fait concurrentiels.

D'autre part, Monsieur VINTRAUD trouve la proposition de déplacement du bar pour en faire un lieu d'attractivité et de convivialité très positive. En effet, faire de cet endroit un lieu de rencontre avant ou après le sport peut être une richesse dont certains clubs privés bénéficient et un lieu de fidélisation pour les adhérents du fitness plus particulièrement.

Enfin, Monsieur VINTRAUD demande si l'étude s'est penchée sur les économies géothermiques (en puisant les calories dans le sous-sol) ou autres (normes HQE) et de captage de fluides. Il cite l'exemple de la Ville du Vésinet qui a solutionné le coût élevé de l'eau avec la réalisation d'un forage (pour les rivières) qui sera amorti en 2 ans.

Les constructions neuves qui offriront une offre plus attractive risquent en effet d'attirer une partie du public payant et ne feront qu'accentuer la situation de la Piscine Intercommunale qui, elle, ne se retrouvera qu'avec des charges de service public. Cette configuration est celle du scénario 0, même si ce dernier n'a pas été étudié dans une prospective, le résultat sera celui évoqué. Monsieur BASLE donne pour exemple l'écart de température de l'eau ; quelques degrés de moins peuvent faire qu'une partie de la clientèle mute vers une autre piscine qui donnera une meilleure impression de confort. Cet exemple montre bien que la demande est sur le créneau bien-être.

Sur le plan géothermique, Monsieur BASLE ne pense pas que ce point ait été étudié par le Cabinet SOJA car ces solutions sont difficiles à mettre en œuvre. En effet, il existe en Ile-de-France une régulation extrêmement stricte sur les nappes, les autorisations à cet effet sont difficiles à obtenir. Pour autant, cela révèle l'avancée importante des solutions pour les problèmes énergétique et la maîtrise de la déperdition de chaleur (ex : le captage solaire pour chauffer l'eau, la biomasse avec les apports de chaleur renouvelable), comme les réflexions sur la consommation d'eau (recyclage de l'eau pour les piscines..).

Deux axes prospectifs (groupe de réflexion sur le référentiel HQE piscine au Ministère) peuvent être avancés : premièrement, l'apport de la pompe à chaleur pour les besoins de froid (pour déshumidifier) et de chaud. Dans le projet, ce système peut fonctionner dans des transferts caloriques sachant que le besoin en eau est limité à 30°, les structures d'apports caloriques restent en conséquence minimales comparées à un brûleur qui envoie de l'eau à 80° ; deuxièmement, c'est tout ce qui touche à la récupération de l'eau avec l'ultra-filtration afin de ne plus en jeter. L'idée d'avenir est que l'établissement soit quasiment autonome dans sa capacité à générer ses apports caloriques et en traitant son eau.

Monsieur FAISSEAU souligne que le coût total de rénovation technique indiqué dans les aspects technico-fonctionnels s'élève à environ 3 millions d'euros entre les travaux prioritaires et secondaires alors que le coût global du scénario 0 totalise 8 millions d'euros. Il souhaite avoir des précisions sur les 5 millions de différence.

Monsieur CHABOISSON rappelle que les 3 millions d'euros ne concernent que les rénovations techniques. Monsieur CHABOISSON ne dispose pas du détail qui a déjà été communiqué, mais il précise que les mises aux normes d'hygiène sont les travaux relatifs aux vestiaires, à savoir la séparation des pieds chaussés et des pieds nus qui représente plus d'un million d'euros et ceux, entre autre, pour les Personnes à Mobilité Réduite : l'ascenseur sur les 3 niveau coûte plus de 100 000 €, etc ...

Monsieur JAGUELIN revient sur le coût social résiduel pour indiquer que ce dernier intègre bien les bonnes données : les recettes liées seulement au public.

Le Président précise aux délégués qu'une décision ne sera pas prise ce jour et il remercie l'ensemble des intervenants pour leur participation. Il précise que le contenu de cette étude sera adressé aux délégués.

### **PRESENTATION DU SAUVETAGE**

Projection de la vidéo du sauvetage sur grand écran : la descente est très rapide. Selon Monsieur RANC, le jeune a eu son malaise au bord du bassin. La crise d'épilepsie suivie de convulsions a une caractéristique particulière qui est l'état d'apnée que cela entraîne, ce qui a fait que le malade n'a pas inhalé d'eau. L'alerte s'est déclenchée au bout de 10 secondes de position allongée ; le maître nageur a d'abord vérifié sur écran qu'il ne s'agissait pas d'une anomalie avant d'intervenir.

Le Président souhaite remercier Monsieur TAALBI (MNS) et toute l'équipe à l'occasion d'une cérémonie à laquelle il convie tous les délégués.

Le Président demande le temps qu'il a fallu pour sortir le jeune homme de l'eau.

Entre la chute et l'intervention du maître nageur, il faut compter 33 secondes rétorque Monsieur RANC. Le système se déclenche au bout de 10 seconde d'immobilité de la personne.

Le Président s'interroge sur les cas de noyés qui avaleraient de l'eau.

C'est l'anoxie cérébrale qui est gênante dans ce cas là, informe Monsieur PIVERT. Avaler de l'eau 1 minute et se la faire vider n'a pas de conséquence lourde, tant que le cerveau est oxygéné.

Monsieur FAISSEAU demande s'il est possible d'avoir une copie de cette vidéo afin de la projeter au sein des conseils municipaux.

Le Président y répond favorablement (copie sur clé USB).

### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2010**

La loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, dispose à ses articles 11 et 12 que dans les communes de 3 500 habitants et plus, l'organe délibérant doit avant l'examen du budget, faire précéder d'un débat le vote du budget dans un délai de deux mois.

Si le débat d'orientation budgétaire n'a pas en lui-même de caractère décisionnel, il est néanmoins prévu qu'il devait donner lieu à une délibération qui consiste, en fait, à prendre acte du débat permettant au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la loi.

Le budget se présente de la façon suivante :

## **LES DEPENSES D'EXPLOITATION**

Les dépenses relèvent des chapitres suivants :

- 1 - Charges à caractère général      - **Chapitre 011**
- 2 - Charges de personnel               - **Chapitre 012**
- 3 - Autres charges                        - **Chapitres 65, 66, 67, 042**

L'essentiel des dépenses de fonctionnement se retrouve sur les deux premiers de ces chapitres.

### **1. Les charges à caractère général**

Elles représentaient auparavant environ 30% des dépenses de fonctionnement ; en 2009 elles ont continué de progresser puisqu'elles ont atteint 33,77% du total.

Ce sont les dépenses liées à la structure :

- ✓ les fluides qui pèsent pour eux seuls 58,3 % de ce total
- ✓ les fournitures d'entretien et produits divers, pour le traitement de l'eau en particulier,
- ✓ l'entretien du bâtiment, des extérieurs et de ses équipements,
- ✓ les autres dépenses courantes, les assurances.

Dans les charges à caractère général, les secteurs d'évolution sont les contrats d'entretien, le coût de l'eau et de l'énergie, les produits de traitement.

A noter, en 2009, une partie du coût de l'audit pour environ 26 600 €, le reste qui s'élève à 17 000 € seront payés sur 2010.

### **2. Les charges de personnel**

Elles représentent une lourde charge pour le Syndicat compte tenu de l'amplitude horaire de fonctionnement et de la diversité des métiers qui y exercent leurs activités.

En 2009, le poids du chapitre 012 qui retrace l'ensemble des dépenses de personnel, sur place et pour la gestion du Syndicat, est de 63,82 % du prix de revient total de l'établissement.

De cette charge, il faut néanmoins déduire les remboursements de l'assurance maladie qui viennent en compensation des arrêts de maladie (27 564 € constatés en recettes) ; ceci ramène le coût réel des frais de personnel à 1 374 620 € à comparer au coût constaté en 2008 - 1 349 110 € - soit une progression de 1,89 %. A noter un certain décalage dans les remboursements.

### **3. Les autres charges**

La Piscine n'a plus aucun endettement depuis 1998 (chapitre 66).

Les dotations aux amortissements évoluent d'année en année, en fonction des acquisitions. Elles constituent l'une des recettes de la section d'investissement.

Les chapitres 65, 67 et 68 sont modestes et représentent environ 2 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

Pour l'année 2009, le total des **dépenses d'exploitation** est le suivant :

1- chapitre 011-charges à caractère général	: 742 101 €
2- chapitre 012- frais de personnel	: 1 402 274 €
3- autres dépenses	: 52 835 €

soit un total de **2 197 210 €** (3,08% de plus qu'en 2008). Malgré la progression du coût de l'énergie, le fonctionnement général a donc été maîtrisé.

## LES RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes se décomposent en 3 groupes différents (réalisation 2009)

1 - le produit des entrées	(1 256 078 €)
2 - les participations des communes	(893 970 €)
3 - les recettes diverses	(92 331 €)
<b>Total</b>	<b>2 242 379€</b>

Sur le produit des entrées, l'année 2009 n'a pas atteint les prévisions du Budget Primitif (1 274 769 €) qui reprenaient les recettes de 2008 avec une marge espérée de progression de + 4%. Il reste juste un peu au-dessus du produit 2008 qui était de 1 240 067 €.

### 1. Le produit des entrées

Ces recettes proviennent pour l'essentiel :

- des entrées à la Piscine, sous toutes ses formes (abonnements et entrées individuelles) et de la fréquentation du Centre de Mise en Forme,
- des participations des villes pour les centres de loisirs,
- des participations des établissements secondaires ; ces 2 types de recettes sont relativement constants.

Les tarifs publics sont réévalués chaque année pour suivre l'évolution du coût de la vie, avec un effort particulier pour proposer des formules d'abonnement correspondant à tous les types de fréquentation et la création, depuis 2005, de tarifs d'abonnements différenciés entre résidents et non-résidents.

### 2. Les participations des communes

La pression sur les contribuables a pu être maintenue à un niveau équivalent pendant de longues années (pas d'augmentation pendant plus de 10 ans).

En 2008, puis à nouveau en 2009, la participation a été réévaluée (suite à un effet de ciseau) :

- pour compenser l'écart entre l'augmentation des charges et le tassement des recettes,
- en 2009, pour financer en plus l'audit à réaliser sur l'établissement,
- la cotisation pour les 6 communes est passée de 4,70 € à 5,63 €, Saint-Germain passant de 417 099 € à 510 297 € soit 11,86 € pour l'habitant saint-germanoïse.

L'année 2009 se caractérise aussi par le niveau élevé des rôles supplémentaires qui sont venus compléter les contributions votées lors du budget primitif à hauteur de 43 400 € au total sur l'année. Ces rôles supplémentaires proviennent de la Ville de Saint-Germain-en-Laye qui a pu obtenir ces mêmes rôles du SIAAP.

### 3. Les recettes diverses

Elles proviennent :

- des revenus du bar ainsi que des mises à disposition diverses mais non prévisibles en début d'année,
- des remboursements sur rémunération du personnel suite à maladie ou accidents du travail.

**En conclusion**, et contrairement à 2007 et 2008 qui avaient été déficitaires, l'année 2009 devrait dégager un léger excédent comptable de 45 168 €. Il faut néanmoins nuancer ce résultat puisque la dernière phase de l'audit (environ 17 000 €), non payée sur l'exercice 2009, devra être réinscrite sur 2010 et que le niveau de rôles supplémentaires est exceptionnel (43 474 €). Sans cette ressource et ce décalage pour l'audit, le résultat serait à nouveau déficitaire.

Le Syndicat n'a donc pas touché à l'excédent reporté de 2008 qui était de 58 900 €. Il n'y a plus d'autre réserve financière.

## **LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Cette dernière section constate ses recettes naturelles que sont le FCTVA et la recette d'ordre constituée par la dotation aux amortissements.

Ces recettes permettront d'inscrire une prévision de dépenses sur des lignes d'acquisition et de travaux pour 110 000 € environ.

Pour les travaux de plus grande envergure, ils ne pourront être financés que par emprunts.

Cet état de l'existant est tendu, fragile et ne permet au Syndicat aucune marge de manœuvre, souligne le Président.

## **LES PROPOSITIONS POUR 2010 SUR LA BASE DE L'EXISTANT**

Compte tenu de tout ce qui précède :

### **En dépenses de fonctionnement:**

- le fonctionnement général devrait être réajusté pour tenir compte du réalisé 2009 soit une somme entre 750 000 et 760 000 €.
- les frais de personnel seront également réajustés,
- le complément pour l'audit sera réinscrit,
- l'ensemble sera contenu au strict nécessaire mais ne pourra être inférieur à 2,24 / 2,25 M€ ( réalisation de 2009 : 2 197 210 € ).

### **En recettes de fonctionnement :**

Il s'est avéré, au fil des années, que l'équilibre du budget était de plus en plus difficile à atteindre car :

- les charges de fonctionnement progressent régulièrement même si des efforts sont faits pour les limiter.
- Les participations des communes ont été maintenues au même niveau aussi longtemps qu'il a été possible de le faire c'est à dire depuis 1999 mais un réajustement a été indispensable en 2008 et à nouveau en 2009,
- La difficulté, pour préparer le budget 2010, est à nouveau de savoir à quelle hauteur estimer les recettes à attendre des usagers de l'établissement, sachant que la présence ou non de Team Lucas permet, soit d'inscrire une recette supplémentaire de 80 000 €, soit de devoir compenser cette somme par la participation des communes,
- L'expérience de 2009 a démontré qu'il n'était pas prudent de majorer l'estimation des recettes d'entrée ; les bonnes conditions climatiques de la fin de l'été ont sans doute permis de compenser le tassement de fréquentation dû peut-être aux difficultés économiques nationales ; la reconduction des recettes constatées serait signe de grande prudence,
- La Piscine ayant quasiment épuisé ses réserves (excédent reporté), on ne peut plus compter sur cette solution pour réactualiser les comptes lors du Budget Supplémentaire, comme cela a été le cas les années précédentes,
- Si le Syndicat peut compter sur une recette supplémentaire de 80 000 €, la charge à demander aux communes pour équilibrer le budget devrait rester modeste, de l'ordre de 5,70 € pour les communes hors Saint-Germain ; si en revanche il faut compenser les 80 000 € manquants, la progression sera alors beaucoup plus importante.

Le Team Lucas fait preuve de mauvaise foi, il ne veut pas honorer ses engagements. Le Président rappelle que le Syndicat a été objectif dans cette affaire. La venue de Team Lucas n'a pas eu d'effets sur les recettes mais cela a permis à Sébastien ROUHAULT de revenir. Monsieur LUCAS est un entraîneur avec des résultats corrects mais aujourd'hui c'est un occupant sans titre ; un courrier lui a été adressé à cet effet dont il reparlera en question diverse. Le Président est prêt à engager des procédures à son encontre pour le faire partir. Le Team Lucas restera redevable de ce qu'il doit.

## **LES PROPOSITIONS POUR 2010 SUR LA BASE DES TRAVAUX A REALISER**

Les résultats de la 1<sup>ère</sup> phase de l'audit – analyse de l'existant – ont montré que, pour remettre à niveau le bâtiment sur le plan technique, pour se mettre aux normes vis-à-vis de la réglementation sur l'accès aux personnes handicapées, des travaux importants étaient à réaliser représentant plusieurs millions d'euros de dépenses. Ces travaux sont inéluctables.

Le Président cite l'exemple de la consommation d'énergie qui doit être réduite. La contre performance énergétique de cette année liée à la détérioration d'un des deux brûleurs de la chaudière le démontre bien.

Monsieur RANC explique que la Société qui a installé les nouvelles chaudières a confirmé que les brûleurs actuels étaient adaptables sur l'équipement. neuf Malheureusement, ces anciens brûleurs n'ont pas le rendement attendu, ils devront donc être changés. A cela s'ajoute l'augmentation de la vitesse de ventilation, pour améliorer les conditions de nage des nageurs du Team Lucas, à sa demande, qui a eu pour conséquence une augmentation de la facture de gaz de plus 5 000 € juste pour le mois d'octobre. Cette pratique n'a pas été reconduite, aujourd'hui un simple balayage de ventilation est effectué.

La seconde phase montre que, si le Syndicat décide de tourner son établissement vers l'avenir en élargissant l'offre de services, d'autres travaux sont à réaliser, représentant eux aussi une somme très importante en investissement et qui pourraient aussi générer des charges supplémentaires en fonctionnement.

Cette seconde phase sera débattue, confirme le Président.

En tout état de cause, qu'il s'agisse du scénario 0 ou des autres, des emprunts seraient nécessaires pour couvrir la charge résiduelle,. Le coût des annuités sera alors à rajouter au coût de fonctionnement.

L'ensemble de ces travaux devrait pouvoir bénéficier de subventions, à minima de la part du Conseil Général (niveau d'intervention 30%) ; peut-être aussi d'autres organismes selon les prestations proposées, en particulier aux sportifs de haut niveau.

Un retour sur investissement peut être espéré au terme des travaux, en terme de fréquentation et donc de recettes, mais il est illusoire de l'attendre avant quelques années. Le Président souligne que ce retour sur investissement concerne plus particulièrement les scénarios 1 et 2, car le scénario 0 n'offre pas d'attractivité supplémentaire en dehors de la rénovation des vestiaires qui améliorera, il est vrai, le confort des usagers. Le Président plaide pour que le scénario 0 soit mis en œuvre.

Avant de passer à une phase de réalisation, il conviendra de faire réaliser une étude de programmation précise, prenant en compte les orientations découlant de l'audit et décidées par le Comité Syndical et définissant un projet qui sera ensuite la base des procédures de consultation.

En fonction des décisions du Comité Syndical, cette étude de programmation pourrait être à inscrire au budget 2010 ; elle est estimée à environ 25 000 € TTC.

## EN CONCLUSION

- le budget de fonctionnement ne peut pas être compressé au-delà de ce qu'il est actuellement, tant en charges de fonctionnement général qu'en charges de salaires ;
- les tarifs ont été faiblement majorés (ils se situent déjà dans la moyenne haute) et la fréquentation se tasse ; la prudence conduit donc à ne pas surestimer les recettes de fréquentation au-delà du réalisé 2009 ; la situation sociale restera préoccupante toute l'année 2010 même si la situation économique s'améliore ;
- Le Syndicat ne compte pas sur la recette du Team Lucas ; toutefois dans le cas d'un paiement des 80 000 €, cet apport constituera un fonds propre qui diminuera l'appel à l'emprunt ;
- en conséquence pour maintenir le fonctionnement, il faut majorer d'autant la cotisation des communes (à hauteur des 80 000 €) ;
- toute décision porteuse de projets pour l'avenir se traduira obligatoirement par des dépenses supplémentaires, dont l'annuité de la dette qu'il faudra contracter. Cela étant, aucun investissement ne se fera sur l'exercice 2010 mais seulement l'étude de programmation ;
- l'année 2010 est donc l'année charnière en terme d'orientations pour l'avenir.

Le Président a demandé à Monsieur RANC des propositions d'économies qu'il présentera. Auparavant, le Président souligne que le déficit qui s'élève à plus de 800 000 € est certes préoccupant, cela étant il reste faible pour une piscine ouverte presque 365 jours par an avec une large amplitude horaire ; l'ordre de grandeur pour ce type de bassin est plutôt de 2 à 3 millions d'euros. Les auditeurs ont d'ailleurs confirmé la modération des coûts de fonctionnement de la Piscine Intercommunale.

Aujourd'hui, sans marge de manœuvre, il peut être déduit que le maintien du niveau de cotisation pendant plusieurs années n'a pas été favorable, le Comité devra prévoir une cotisation plus importante pour cette année, signale le Président. Il est rappelé que l'essentiel de la charge sera supporté par la Ville de Saint-Germain-en-Laye tel que les statuts le prévoient.

Le Président conclut que le Syndicat doit s'engager pour l'avenir mais cet avenir manque de visibilité à ce jour : on peut s'interroger sur ce qu'il va se passer dans la Région. Il est vrai que l'offre peut créer la demande, ce constat est flagrant à Saint-Germain-en-Laye. Il est vrai également que le bien-être est un créneau porteur, la demande ne fait que croître, le Syndicat devra à l'avenir s'orienter vers un des deux scénarios. Cependant, le déploiement des offres dans la Région nécessite une concertation. A cet effet, le Président souhaite que les Maires et Président soient interrogés, à savoir, les Maires de Sartrouville (ville qui dispose déjà d'une piscine mais qui doit être modernisée) , Houilles et Carrières-Sur-Seine, le Président de la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine (CCBS).

Monsieur VINTRAUD précise que le projet de création d'une piscine à Carrières-Sur-Seine doit être prochainement présenté aux conseils municipaux des 7 communes de la CCBS ; ce dossier n'a donc pas encore été approuvé.

Le Président ajoute à cette liste les Maires de Poissy, Maisons-Laffitte, de Marly et du Pecq même si les deux derniers lui ont confirmé qu'ils n'avaient pas de projet propre autre que ceux qui pourraient émaner d'une intercommunalité.

Par ailleurs, le Président rappelle la perspective des projets d'intercommunalité qui concerne toutes les communes adhérentes au Syndicat en dehors du Vésinet. Le Président est favorable à une grosse intercommunalité dans les Yvelines (150 à 200 000 habitants) ; cette intercommunalité s'annonce pour 2013. Il informe aussi que le législateur pourra autoritairement, par une loi organique, modifier le contenu des mandats confiés aux élus par le peuple. Ce procédé confirme l'échéance annoncée et cela signifie aussi que les petites intercommunalités seront potentiellement remises en cause.

La position du Président rejoint celles des Présidents du Conseil Général et du Sénat, à savoir des grandes intercommunalités de territoire qui se comptabiliseraient au nombre de 9 ou 10 dans le Département. Cette position, avec des nuances, pourrait aussi être celle du corps préfectoral, pense le Président, ce qui amènerait des remaniements très profonds à travers le SDADEY dont il a demandé la révision au Président du Conseil Général et à travers les propositions de la Préfète qui resteront très prudentes puisqu'elle précisera seulement ce qu'elle ne veut pas (et non ce qu'elle veut) et elle empêchera les intercommunalités purement opportunistes de se réaliser.

Le Président ouvre le débat, il propose aux Elus d'engager une étude de programmation sur le scénario 0 et d'y envisager une ouverture ou non vers les scénarios 1 ou 2 mais il ne pense pas que le Comité, dans sa représentation actuelle, puisse aller au-delà.

Monsieur FAISSEAU rejoint la position de Monsieur VINTRAUD concernant le déplacement du Bar-Restaurant pour améliorer sa convivialité. Son positionnement pourrait être matérialisé dans le scénario 0 à l'endroit où cela a été prévu dans le scénario 1.

Le Président signale que l'étude de programmation basée sur le scénario 0 pourra être adaptée. Le scénario 0 met l'Etablissement à niveau ; l'objectif serait de passer, à une intercommunalité, une Piscine aux normes et dont les perspectives d'avenir seraient tracées mais non engagées.

Le Président donne la parole à Monsieur RANC.

Pour envisager une réduction des dépenses, Monsieur RANC rappelle qu'il avait été évoqué la fermeture de l'Etablissement les après-midi des dimanches et des jours fériés (6 dans l'année), hors période estivale. Le Centre de Mise en Forme n'est ouvert que le matin contrairement à la Piscine qui l'est toute la journée ; l'étude sur la fermeture s'est donc calée sur celle du Centre de Mise en Forme, soit 14h30.

De cette étude, il en ressort que :

Les personnels concernés sont sur 3 secteurs : les vestiaires (titulaires et vacataires), la caisse (titulaires et vacataires) et la surveillance des bassins (MNS titulaires). Il ne s'agit pas d'heures supplémentaires mais d'heures de plannings qui seraient redistribuées sur l'année.

Un tableau récapitulatif des gains en heures du personnel des différents secteurs :

Hors saison						
Personnels	Présences dimanches			Fériés		Totaux
		Gains horaires	Gains en euros	Gains horaires	En euros	
Caisse	Titulaires et vacataires	305:15	5 125,43 €	33:00	554,10 €	5 679,53 €
vestiaire	Titulaires et vacataires	638:15	9 958,96 €	69:00	1 076,64 €	11 035,60 €
MNS	Titulaires	403:55	8 886,17 €	90:40	1 994,67 €	10 880,84 €
Technique						- €
Direction						- €
					<b>Total général des gains</b>	<b>27 595,97 €</b>
Coûts supplémentaires						
Veilleur	Titulaire et contrat	37:00	- 703,00 €	4:00	- 76,00 €	- 779,00 €

La Direction conserverait les astreintes les dimanches après-midi. Le coût supplémentaire du veilleur de nuit est lié à la contrainte de venir une heure plus tôt pour le relais avec la Direction et aussi de ne pas laisser l'Agent s'occupant de l'entretien du Centre de Mise en Forme seul dans l'Etablissement pour la surveillance.

## Un tableau récapitulatif des pertes de recettes :

### **PERTES DE RECETTES ET FREQUENTATION**

			Pertes de fréquentation	Gains horaire d'ouverture	Pertes recettes		
Dimanches	13h	20h	4805	189:00	- 36 980,88 €	37	Dimanches concernés hors saison janvier à mai et septembre à décembre
Jours fériés	13h	20h	1422	20:00	- 6 251,70 €	6	Jours fériés hors saison janvier à mai et septembre à décembre
					<b>Totaux</b>		<b>- 43 232,58 €</b>

Jours fériés: 13 avril (pâques) 1er mai, 8 mai, 21 mai (ascension), 1 juin (pentecôte) et mercredi 11 novembre

## Un tableau de synthèse :

<b>Equilibre recettes/personnels en euros</b>	
Pertes recettes dimanches	- 36 980,88 €
Pertes recettes jours fériés	- 6 251,70 €
Coûts supp	Veilleur - 779,00 €
<b>Total</b>	<b>- 44 011,58 €</b>

Gains personnels	27 595,97 €
<b>Différence</b>	<b>- 16 415,61 €</b>

Au vu de cette synthèse, on constate que l'Etablissement ne réaliserait pas d'économies avec ces fermetures mais serait déficitaire de plus de 16 000 €.

Le Président précise par ailleurs que les gains en personnel sur les coûts horaires ne sont pas si évidents dans la mesure où les heures des titulaires devront être planifiées sur le reste de l'année ; l'économie réelle se porterait sur les vacataires sollicités en cas de besoin.

Les autres propositions concernent :

### La pataugeoire :

Chaque année la Direction se demande si la pataugeoire doit être mise en service ou non. Jusqu'à l'année dernière, il a été fait le choix de maintenir son activité pour satisfaire la clientèle et justifier également la hausse du tarif été.

La pataugeoire en 2009 a engendré un dépassement d'environ 4 797m<sup>3</sup> sur 3 mois pour un coût estimé à : 13 600€, malgré les travaux effectués (modification du système pour augmenter les pompes de retour).

Au fait de cette réalité, deux questions se posent : laisse-t-on la pataugeoire en service pour répondre à la demande estivale (familiale et centres de loisirs) malgré les pertes d'eau ? Ou doit-on la fermer ?

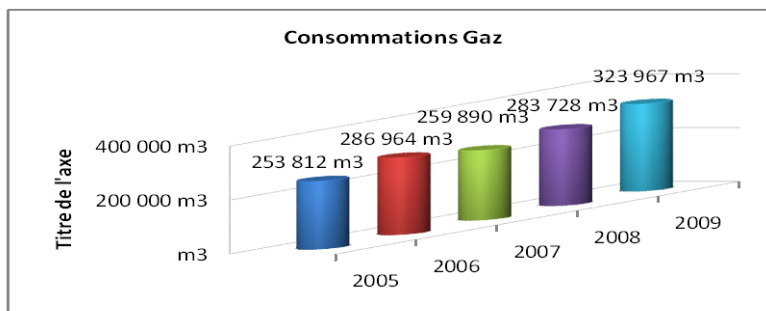
### Les coûts en énergie :

La consommation d'eau en 2009 a diminué de presque 20 000 m<sup>3</sup> par rapport à 2008. Monsieur RANC rappelle l'incident sur les vannes de fond de bassin (grand bain) de 2008 où la consommation a été importante. Les deux vannes de fond de bassin ont été changées après identification des fuites d'eau.

Ce type de dysfonctionnement n'est pas prévisible, surtout dans un bâtiment ancien. Ce week-end, l'équipe technique est intervenue sur une fuite dans les sanitaires. Ces fuites sont ponctuelles, pas toujours visibles rapidement, voire inaccessibles selon les secteurs.

Les consommations de gaz sont plus élevées en 2009 pour les 2 raisons évoquées plus haut : les brûleurs et la mise en service de la ventilation en grande vitesse.

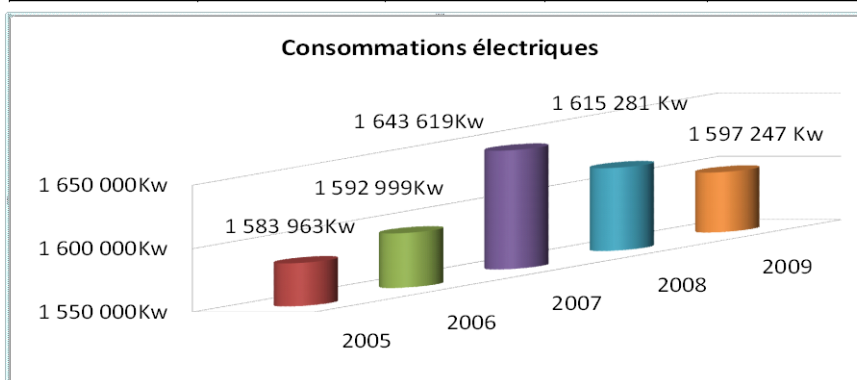
	2005	2006	2007	2008	2009
	<b>GAZ</b>				
Janvier-Mars	98 832 m3	143 271 m3	87 944 m3	110 603 m3	105 431 m3
Avril-Juin	44 972 m3	50 890 m3	42 048 m3	45 935 m3	53 392 m3
Juillet-Septembre	26 279 m3	20 061 m3	32 089 m3	32 223 m3	22 495 m3
Octobre-Décembre	83 729 m3	72 742 m3	97 809 m3	94 967 m3	142 649 m3
<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>253 812 m3</b>	<b>286 964 m3</b>	<b>259 890 m3</b>	<b>283 728 m3</b>	<b>323 967 m3</b>



En ce qui concerne l'électricité, les éclairages fonctionnent de 5h30 (matin) à 2h30 (matin) soit 21h plus ou moins intensément en fonction des besoins (heure et luminosité des espaces) et de la nature des publics (scolaires, associatifs en soirée ou agents d'entretien en exercice). Afin de mieux cerner les consommations et les éventuelles dérives, il a été mis en place un contrôle par les services techniques depuis 2008, précédemment les correspondances étaient basées sur les factures mais en temps réel.

On constate que la consommation est inférieure à celle de 2008 et à celle de 2007. Il est difficile d'améliorer cette performance car l'utilisation est contrôlée, un minimum d'éclairage doit être conservé pour des raisons de sécurité (risques d'accident) et d'autres parties ne peuvent pas être éteintes : couloirs et escaliers vestiaires car c'est une zone enterrée, donc dans le noir.

	2005	2006	2007	2008	2009
	<b>ELECTRICITE</b>				
Janvier-Mars				364 118 Kw	398 051 Kw
Avril-Juin				418 160 Kw	393 488 Kw
Juillet-Septembre				414 661 Kw	386 495 Kw
Octobre-Décembre				418 342 Kw	419 213 Kw
<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>1 583 963Kw</b>	<b>1 592 999Kw</b>	<b>1 643 619Kw</b>	<b>1 615 281 Kw</b>	<b>1 597 247 Kw</b>



Le Président confirme que les économies ne doivent pas être faites au détriment de la sécurité. Il demande si d'autres personnes souhaitent prendre la parole.

Monsieur BURGAUD demande si le tableau des consommations évoqué lors du Compte Administratif a été mis en place. Ce tableau doit permettre de maîtriser l'augmentation des consommations, à défaut de les diminuer. Son autre observation porte sur l'absence de recette du Team Lucas qui impliquera une nouvelle hausse de la participation des Communes de 10 %, soit une augmentation de 30 % pour les 3 dernières années.

Le Président demande à Madame MUNNIA d'établir le calcul et il confirme à Monsieur BURGAUD que le Syndicat n'a pas d'autre solution que d'augmenter la cotisation des Communes.

Monsieur BURGAUD signale que toutes les Communes vont être contraintes d'augmenter leur fiscalité et cette augmentation ne fera qu'alourdir la feuille d'impôts des contribuables.

A ce sujet, le Président souhaite faire part des propos tenus dernièrement par le Président du Sénat devant 150 maires : « s'il n'y a pas au moins 2,5 % de croissance régulière au cours des prochaines années, nous ne pourrions pas tenir le niveau de vie actuel, de nos collectivités, de nos entreprises, de nos foyers ! » Ces propos sont clairs. Il est donc important que la fiscalité locale soit maîtrisée, ce qui est plus difficile pour les Syndicats qui ne disposent pas de marge de manœuvre. En effet, les dépenses de fonctionnement doivent être payées, quant à l'investissement il peut être décidé de ne rien engager, de ne rien faire. Cela peut être considéré comme une marge de manœuvre mais en prenant le risque d'une fermeture de l'Etablissement dans quelques années.

Monsieur BURGAUD avance la solution d'une distinction plus forte entre le prix du contribuable et celui de l'usager. En effet, les tarifs ont été augmentés de 2 % mais le contribuable subira en plus une hausse de 10 %.

Monsieur BURGAUD demande si le contribuable doit supporter seul les charges d'un équipement qui est fréquenté aussi par une population extérieure ?

Le Président serait pour une telle proposition qui serait favorable aux Saint-Germanois, cependant il a été démontré que les tarifs de la Piscine Intercommunale sont assez élevés, ils ne peuvent pas être trop augmentés pour des enjeux commerciaux : une augmentation des tarifs risque d'avoir pour effet une diminution de la fréquentation. Par ailleurs, il faut noter que les consommateurs ont largement contribué ces dernières années. Enfin, le Président ajoute que, sur le plan fiscal, les Saint-Germanois payent l'essentiel (deux fois plus que les autres Communes).

Monsieur RANC préconise la vigilance sur cette question tarifaire ; la pratique quotidienne des tarifs sur site le prouve, la clientèle peut avoir des propos déplacés (ex : voleurs).

Le cadre budgétaire précisera les possibilités pour minorer l'appel à cotisation ; cela étant, l'essentiel de l'effort sera supporté par le contribuable confirme le Président.

Monsieur FAISSEAU pense que le type de clientèle dépeint représente une proportion marginale mais n'en constitue pas l'essentiel ; une généralité ne peut pas être faite.

Sans autres observations, il est pris acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2010.

## **DIFFUSION DU SAUVETAGE**

Sur TF1, dans l'émission « Sept à la Une » mettant en exergue le système de sécurité de la Piscine Intercommunale : 60 piscines municipales sont équipées en France sur les 4 300 existantes, 16 vies ont pu être sauvées.

## **AVENANT AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**

Le contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion (article 26 de la loi du 26 janvier 1984) garantit les collectivités territoriales adhérentes contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service ...)

Le contrat groupe rassemble aujourd'hui plus de 450 collectivités, dont la PISCINE. Il est conclu pour une durée de quatre ans et arrivera à échéance le 31 décembre 2010. Le C.I.G. a entamé la procédure de renégociation de son contrat selon les règles du Code des Marchés Publics.

Le CIG sollicite les collectivités adhérentes afin de connaître leur position quant à leur participation à la renégociation du contrat groupe d'assurance.

Cette démarche préalable permettra de mesurer le pouvoir de négociation du CIG.

A l'issue de la consultation, le CIG présentera au Syndicat les taux de cotisation obtenus. Le Syndicat décidera alors, par le biais d'une nouvelle délibération du Comité, d'adhérer ou non à ce contrat groupe.

Le Syndicat ayant été satisfait jusqu'à présent des prestations offertes, le Président propose au Comité de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance engagée par le CIG.

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion a engagée début 2010.

## QUESTIONS DIVERSES

### TEAM LUCAS :

Le Président lit aux membres la dernière lettre (25 janvier) qu'il a adressée à Maître POULMAIRE ; celle adressée le 12 janvier pour le mettre en demeure de régularisation n'a pas eu d'effet :

« Je vous rappelle que l'association « Team Lucas » que vous représentez bénéficie de la mise à disposition, à la Piscine Intercommunale, de 2 lignes d'eau, pendant 2 heures, toute la semaine, depuis le 14 septembre 2009.

Malgré plusieurs relances, tant téléphoniques que par messagerie électronique, la convention d'occupation définitive n'est toujours pas signée.

Team Lucas est donc occupant sans titre.

Tout récemment, le 12 janvier dernier, je vous ai fait expédier un projet sur lequel je n'ai pas eu de retour.

A ma connaissance, le titre de recettes émis à votre encontre pour la période du 14 septembre au 13 décembre 2009 n'a pas encore été honoré, ce qui est inadmissible.

J'ai déjà eu l'occasion de vous préciser que cet établissement est un équipement intercommunal financé sur fonds publics qui ne saurait laisser perdurer la situation actuelle.

Un règlement très rapide de cette situation est aujourd'hui indispensable faute de quoi nos relations seraient rompues aux torts de Team Lucas. »

La réponse de Maître POULMAIRE, Président actuel du Team Lucas, indique sans répondre précisément que :

- Le Syndicat doit lui fournir des conditions d'utilisation compatibles avec le haut niveau : pour l'instant il est encore là, souligne le Président ;
- ils réitèrent leur proposition de se réunir très rapidement : le Président a répondu qu'ils ne se réunirait pas tant que le paiement ne sera pas effectué.

Pour le Président, il serait préférable de solliciter les services d'un avocat si cette situation d'occupant sans titre perdure, il faudra donc prévoir la dépense. Le mieux serait que le Team Lucas quitte les locaux de lui-même.

Monsieur BURGAUD souligne que la signature d'un des sponsors avait été évoquée précédemment. Il demande ce qu'il en est ?

Le Président précise que le Syndicat n'a pas de réponse sur ce sujet qui, visiblement, embarrasse Maître POULMAIRE. En tous les cas, aucune convention signée n'a été retournée.

Pour l'instant, le Président souhaite que le Trésorier engage les poursuites et que les procédures de droit soient mises en œuvre.

Un huissier peut lui interdire d'entrer dans l'Etablissement, signale Monsieur FAISSEAU.

Le Président ne souhaite pas ce genre de procédure qui pourrait être utilisée par les médias.

Il confirme à Monsieur VINTRAUD que la convention signée dans son bureau est non avenue. En effet, la convention signée avait une durée provisoire dans l'attente de la production des contrats des sponsors stipulant la prise en charge des versements en cas de défaillance du Team Lucas. Maître POULMAIRE n'a, apparemment, pas pu obtenir ces signatures et il fait lanterner les choses pour que le Team Lucas puisse terminer l'année sans payer.

Le Directeur juridique de la Ville de Saint-Germain-en-Laye a été saisi par le Président pour apporter son aide au Service des Syndicats.

Les membres du Comité Syndical soutiennent le Président dans cette démarche juridique. Le Président souhaite que les Maires des Communes adhérentes soient informés de l'évolution de cette affaire.

Sans autre observation, le Président lève la séance à 20 heures 10.